



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

N/REF/N°/086/SG/FAF/018

24 JAN. 2018

A

Messieurs les Présidents
Du Directoire de la ligue de Football Professionnel
Ligue National de Football Amateur
Ligue Inter-Régions de Football
Ligues Régionales de Football

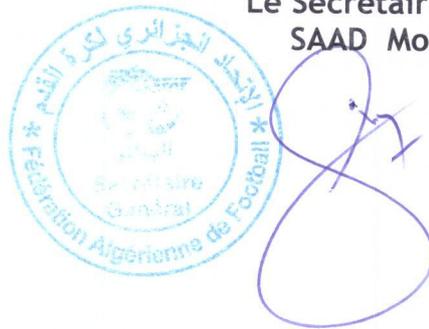
Messieurs les Présidents,

Constatant le nombre de plus en plus grand de forfaits chez les jeunes catégories, le Bureau Fédéral de la Fédération Algérienne de Football a décidé lors de sa réunion statutaire tenue à Sétif le 21 janvier 2018, des sanctions suivantes à partir de la phase retour des différents championnats :

- Une équipe des différentes catégories jeune qui déclare forfait pour la première fois écope d'une amende de 30 000 DA
- Au deuxième forfait, elle écope d'une amende de 60 000 DA assortie d'une défalcation d'un (1) point à l'encontre de l'équipe senior.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire Général
SAAD Mohamed



شارع أحمد واكد ص. ب. 39 دالي إبراهيم الجزائر. Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Brahim - Alger.

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08/09 http : www.faf.dz - email : faffoot@yahoo.fr